

ASSEMBLÉE NATIONALE26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 605

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 41

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – À la deuxième phrase du même article les mots : « cette contribution » sont remplacés par les mots : « ces engagements ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.